

COMTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2009

PRESENTS : PAINCO Alexandre, HUI Philippe, MOREAU Gérard, HUI Odile, GOLOUBENKO Philippe, GOOSKENS Jacqueline, COLMENERO Serge, CAPTIER Antoine, MATEYA Marie-Christine

ABSENTS : Néant

I – EMBAUCHE AU SPIC REGIE TOURISME

Monsieur le Maire expose que les contrats d'avenir de Sonia DAVASSE et de Christophe MAILLARD prennent fin respectivement le 30 avril 2009 et le 15 mai 2009.

Le conseil d'exploitation a proposé d'embaucher ces agents en CDI, 40 heures par mois. Melle DAVASSE et Mr MAILLARD ont accepté cette proposition. Le Maire demande au conseil de se prononcer, cette décision devant être entérinée par le conseil municipal.

Vote : 6 voix pour, 3 abstentions

II – REPARTITION DES HEURES DE LA DIRECTRICE DU SPIC

Monsieur le Maire expose qu'il y aurait lieu de revoir la répartition des heures de la Directrice du SPIC et propose qu'elle effectue :

- 4 heures de secrétariat le matin
- 4 heures d'accueil l'après-midi

de ce fait, les visites guidées non programmées ne pourraient pas être assurées

Vote : 9 voix pour

III – VOTE DES 4 TAXES

- TH 23,49 %
- FB 17,87 %
- FNB 132,63 %
- TP 14,38 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes cette année

Ne pas augmenter : 8 voix

Diminuer : 1 voix

IV – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Aucune association n'ayant fourni son bilan, le vote de subventions aux associations est remis à une prochaine réunion

V – LOCATION DE LA CAPITELLE

Monsieur le Maire expose qu'il y aurait lieu de réviser les tarifs de location de La Capitelle.

Actuellement pour les associations ou personnes privées extérieures à la commune, la location est de 150 € (caution 150 €) . Pour les associations de la commune, la location est de 75 € (caution 150 €) Elle est gratuite pour les personnes privées de la commune (caution 150 €)

Associations déclarées sur le village : ACCA, Rennes Animation, Rennes Loisirs culture, Terre de Rhedae (situation de l'APARC en discussion puisque son siège est situé à Limoux)

Proposition :

- Pour les associations et personnes privées extérieures à la commune, 250 € par jour et 300 € si chauffage (caution 150 €)
- Gratuité pour les associations du village (caution 150 €)
- Gratuité maintenue pour les personnes privées de la commune (caution 150 €)

Vote : 9 voix pour

VI – CIMETIERE

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à consulter un avocat pour éclaircir une affaire communale dans le cimetière

VII – PRIME AU PERSONNEL DU SPIC REGIE TOURISME

Conformément à l'article 8-2 de leurs contrats de travail, le conseil d'exploitation du SPIC réuni le 09 mars 2009, malgré les résultats en baisse pour l'exercice 2008 propose d'attribuer

- une prime de 800 €uros à Melle Aline THOMAS
- une prime exceptionnelle de 500 € à Melle Sonia DAVASSE
- une prime exceptionnelle de 500 €uros à Mr Christophe MAILLARD

Vote du conseil municipal : 6 voix pour, 2 abstentions et une voix contre

VIII – PRIME A LA DIRECTRICE DU SPIC REGIE TOURISME

Conformément à l'article 6-2 de son contrat de travail, le conseil d'exploitation du SPIC réuni le 09 mars 2009, malgré les résultats en baisse pour l'année 2008, propose d'attribuer une prime de 1.500 €uros à la Directrice du SPIC, revue à la baisse sur demande de la directrice.

Vote du conseil municipal : 5 voix pour et 4 voix contre

IV – AUGMENTATION DU FOND DE CAISSE DE LA REGIE TOURISME

Actuellement le fond de caisse de la Régie tourisme est de 120 €. Cette somme étant partagée entre la caisse de la boutique et la caisse de la billetterie et lorsque l'apport est fait à la Trésorerie, il est impossible d'effectuer le rendu de monnaie.

Sur proposition de la Directrice, il y aurait lieu d'augmenter ce fond de caisse et de le porter à 500 €

Vote : 9 voix pour

Fin de la séance : 20 h 36

Le Maire
A.PAINCO